



Koki, Papouasie-Nouvelle-Guinée.
Source: iStock.com

Programme Afrique Caraïbes Pacifique – Union européenne de prévention des risques liés aux catastrophes naturelles

Soutien à la prévention des risques de catastrophes et à l'adaptation au changement climatique dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique



GFDRR
Global Facility for Disaster Reduction and Recovery

Une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, financée par l'Union européenne et gérée par la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement

À propos du programme

Le programme Afrique Caraïbes et Pacifique – Union européenne de prévention des risques liés aux catastrophes naturelles (ACP-UE *Natural Disaster Risk Reduction* - NDRR) est une initiative lancée en 2011 de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, financée par l'Union européenne et gérée par la Facilité mondiale pour la prévention des catastrophes et le relèvement (GFDRR). Le programme intervient aux côtés des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour éclairer leurs efforts de prévention des catastrophes naturelles, d'atténuation de leurs effets et de préparation à celles-ci, en leur apportant une assistance technique, des moyens de renforcement de leurs capacités, ainsi qu'un appui consultatif.

Nos domaines d'action

Le programme intervient au niveau régional, sous-régional, national et local dans l'ensemble des pays ACP et se concentre sur les priorités suivantes :

- > Intégration de la prévention des risques des catastrophes (PRC) dans la planification de la reconstruction et de la résilience ;
- > Identification et évaluation des risques de catastrophes naturelles ;
- > Amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte précoce et de communication sur la PRC ;
- > Intégration de la PRC dans le relèvement post-catastrophes et le développement à long terme.

Nos modalités d'action

Le programme ACP-UE NDRR organise et met en œuvre des activités qui portent à exécution ces priorités axées sur les « volets » suivants :

Volet 1 – Les activités réalisées au niveau régional et sous-régional pour faire progresser la PRC par la coopération régionale et sous-régionale.

Volet 2 – Les activités réalisées au niveau national pour apporter une assistance technique aux pays ACP en fonction de leurs besoins pour stimuler les politiques de PRC.

Volet 3 – Les activités qui aident les pays ACP à améliorer leurs interventions et leur relèvement post-catastrophes par l'apport d'une assistance technique pour effectuer des évaluations de besoins post-catastrophe.

Partenaires du programme

Le programme a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre le Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Commission européenne avec la GFDRR. Une coordination étroite est assurée entre les équipes régionales et nationales de gestion des risques de catastrophes de la Banque mondiale et de l'UE, ainsi qu'avec les délégations auprès des pays ACP et des organisations sous-régionales. Cette coopération assure la complémentarité et l'alignement avec la stratégie de coopération intra-ACP, ainsi qu'avec les stratégies de l'UE et de la Banque mondiale dans l'ensemble des pays ACP et des sous-régions concernés.

Faits saillants et résultats régionaux

Le programme en Afrique

Les activités en Afrique ciblent les lacunes institutionnelles, réglementaires et politiques dont souffrent les cadres nationaux de préparation et d'intervention en cas de catastrophes. Ces activités couvrent des domaines thématiques clés, comme la résilience urbaine, la préparation aux risques d'inondations et les menaces pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Des gouvernements à travers le continent adoptent des réformes pour l'ensemble de leurs institutions, notamment leurs réglementations et leurs cadres de politiques publiques afin de mieux se préparer aux risques de catastrophes et de mieux y faire face. La coopération régionale sur les risques de catastrophes est renforcée grâce à des initiatives axées sur des technologies de rupture ou des cadres de financement des risques afin de protéger l'agriculture et la sécurité alimentaire.

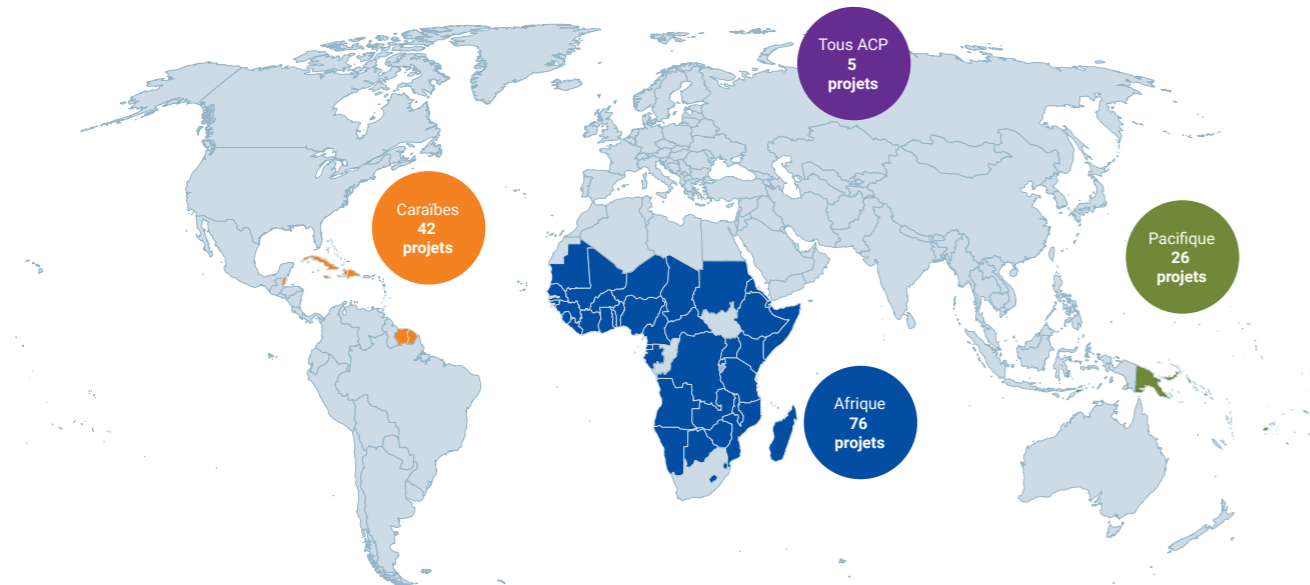
Au niveau national, ces réformes donnent les moyens aux grandes institutions publiques de concevoir et de mettre en œuvre des plans efficaces de gestion des catastrophes, comme le fait le ministère de l'Éducation au Cap-Vert pour faire en sorte que l'infrastructure scolaire protège suffisamment ses écoliers. Les interventions post-catastrophes sont améliorées grâce à la préparation de cadres de relèvement post-catastrophe en vue d'éclairer les besoins de relèvement, comme cela a été fait à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Une description de tous les projets en Afrique est disponible à <https://www.gfdr.org/fr/acp-eu/projects>



Activités de cartographie communautaire à Abidjan en Côte d'Ivoire.
Source : Banque mondiale

Domaines d'intervention du programme (en décembre 2020)



Résultats du programme

Nombre total de projets : 149

Répartition par volet d'activité (décembre 2020)

Volet 1: **30**

Volet 2: **77**

Volet 3: **42**

Total des personnes formées : **plus de 34,000**

Personnes formées à la GRC : **plus de 23,000**

Personnes formées aux outils et produits post-catastrophe : **plus de 3,500**

Nombre de formations : **plus de 800**

Nombre de ressources et publications produits : **près de 500**

Effet de levier :

Le programme ACP-UE NDRR bénéficie de la capacité de la GFDRR à exploiter non seulement le pouvoir de mobilisation et l'expertise technique de la Banque mondiale, mais aussi ses capacités de financement, et à attirer des financements provenant d'autres sources.

Montant total de l'effet de levier : 4 milliards de dollars

Le programme aux Caraïbes

Les activités réalisées aux Caraïbes cherchent à remédier à la fragilité de la croissance économique et de la stabilité financière dans plusieurs pays confrontés à des catastrophes récurrentes.

Les pays des Caraïbes visent à remédier à leurs vulnérabilités aux risques récurrents, notamment à la fréquence et à la gravité accrues des tempêtes tropicales provoquées par le changement climatique. Ils procèdent à des réformes institutionnelles tout en limitant les risques de perturbations économiques, en particulier parmi les groupes sociaux vulnérables. Par exemple, la République dominicaine élabore un outil pour mesurer l'impact des catastrophes à partir d'indicateurs de bien-être social, tels que la santé et l'éducation. Sainte-Lucie analyse des moyens d'intégrer la résilience aux risques dans ses politiques de protection sociale et de protéger l'accès des communautés pauvres aux infrastructures et aux services vitaux en périodes de crise. Le gouvernement haïtien améliore sa capacité à faire face aux chocs climatiques dévastateurs récurrents. Le programme aide également les pays à renforcer la résilience de leurs efforts de reconstruction post-catastrophes, comme à la Dominique suite au passage de l'ouragan Maria.

Une description de tous les projets dans les Caraïbes est disponible à <https://www.gfdr.org/fr/acp-eu/projects>



Ravages à la Dominique après le passage de l'ouragan Maria.
Source : Banque mondiale

Le programme dans le Pacifique

Les activités mises en œuvre dans le Pacifique aident les pays à rendre leurs institutions publiques plus sensibles à la gestion des risques de catastrophes et à l'adaptation au changement climatique et à inscrire ces concepts parmi les priorités des politiques nationales. Des organismes publics en Papouasie-Nouvelle-Guinée poursuivent des réformes institutionnelles et politiques destinées à accroître la résilience des communautés et à favoriser le relèvement post-catastrophes au sein des communautés. Parallèlement à cela, les agences technologiques locales aux Tonga et aux Îles Salomon bénéficient de formations sur l'utilisation de drones dans des situations post-catastrophes.

Les petits États insulaires en développement dans le Pacifique prônent eux aussi la résilience au sein des communautés en tant que partie intégrante de leurs cadres d'intervention en cas de catastrophe, comme cela a été démontré dans la République des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie. L'utilisation de drones dans un contexte post-catastrophes est également encouragée aux Fidji, aux Tonga et aux îles Salomon.

Une description de tous les projets dans les Pacifique est disponible à <https://www.gfdr.org/fr/acp-eu/projects>



Construction de maisons dans les îles Salomon.
Source : Banque mondiale

ORGANISATION DES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

L'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), anciennement Groupe des États ACP, a été créée par l'Accord de Georgetown en 1975. Elle est composée de 79 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de l'Accord de Cotonou, qui les lie à l'Union européenne.

Parmi les principaux objectifs de l'OEACP figure le développement durable de ses États membres et leur intégration progressive dans l'économie mondiale. À cet égard, dès 2004, l'OEACP, alors appelée Groupe des États ACP, a pris l'initiative de lancer des mesures de prévention et de résilience face aux catastrophes naturelles. Elle y est parvenue en sensibilisant l'Union européenne au besoin d'élargir son champ d'action au-delà des interventions humanitaires pour adopter une approche globale plus proactive de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles.

Le programme ACP-UE NDRR s'inscrit dans la coopération de longue date qui existe entre l'OEACP et l'UE. Il réunit des entités de résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique des membres de l'OEACP aux côtés de partenaires spécialisés tels que la GFDRR, pour lutter contre les vulnérabilités des membres de l'OEACP face à des chocs exogènes en adoptant des mesures intégrées à l'adaptation au changement climatique, à la protection de l'environnement et à la gestion des risques de catastrophes naturelles.

Pour plus d'informations : www.acp.int

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE) est le principal bailleur de fonds d'aide au développement et du financement climatique. L'UE finance le programme NDRR par une subvention de 54,5 millions d'euros versé sur un Fonds fiduciaire à bailleur unique, dans le cadre du 10e Fonds européen de développement.

L'UE se trouve au premier plan de l'agenda international en matière de résilience, en apportant son appui aux pays en développement pour qu'ils se préparent à des catastrophes, y résistent et s'en relèvent. L'UE est pleinement engagée à appuyer la mise en œuvre du nouvel Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

En 2019, l'UE a adopté un nouveau plan visant à transformer l'UE en une société à faible émission de carbone et à résilience climatique : résistante au climat : le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal). La Commission européenne a annoncé une nouvelle stratégie pour l'UE, plus ambitieuse, sur l'adaptation au changement climatique comme l'une des principales priorités du Green Deal. En renforçant l'appel à accentuer les efforts en matière de protection contre les effets du changement climatique, de renforcement de la résilience, de prévention et de préparation, la nouvelle stratégie d'adaptation, qui devrait être adoptée début 2021, appelle à des actions en Europe mais aussi au-delà des frontières de l'UE. Elle réaffirme que les enjeux mondiaux, comme la résilience climatique, nécessitent une réponse mondiale.

Par sa coopération avec l'OEACP, l'UE a inscrit au cœur de ses interventions la nécessité de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des régions, des pays et des communautés.

Pour plus d'informations : www.europa.eu

FACILITÉ MONDIALE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET LE RELÈVEMENT

La GFDRR est un partenariat mondial créé en 2006 pour aider les pays en développement à comprendre, à gérer et à réduire les risques découlant d'aléas naturels et du changement climatique. La mission de la GFDRR est de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris en veillant à concevoir les politiques, les plans et les investissements de développement politiques, y compris la reconstruction post-catastrophe, de sorte à minimiser les risques de catastrophes et à renforcer la résilience des populations et des économies au changement climatique. La GFDRR accorde des financements au moyen de subventions, de l'assistance technique, des formations et des activités de partage des connaissances, afin d'intégrer dans les politiques et les stratégies la gestion des risques de catastrophes et climatiques.

Pour plus d'informations : www.gfdr.org



Nassau, Bahamas.
Source: iStock.com